



Paris, le 19 OCT. 2016

**DIRECTION
DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU**

LA DIRECTRICE

Réf: BDCDPG/CH/CR/2016/4643 / 201610042430 /w

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, la Commission européenne a présenté en janvier 2012 deux projets distincts relatifs à la protection des données visant à remplacer les textes existants et à instaurer un droit commun de la protection des données à caractère personnel au niveau de l'Union européenne : une proposition de règlement concernant principalement les fichiers civils et commerciaux et un projet de directive pour la matière pénale, incluant le traitement des fichiers de souveraineté. Les deux textes ont été adoptés le 27 avril 2016 et entrent en application en mai 2018. La Chancellerie a porté les négociations au nom du gouvernement français : la direction des affaires criminelles et des grâces a suivi la directive et la direction des affaires civiles et du sceau a été en charge du règlement. Ces directions assureront les travaux de mise en conformité et de transposition.

Dans le cadre de la mise en conformité au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation des données, du cadre juridique national à savoir de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour son application, le Garde des sceaux a chargé la Direction des affaires civiles et du sceau de créer et de diriger un groupe de travail.

Ce groupe de travail sera encadré par la DACS dont les référents figurent ci-après :

- Jean-Christophe Gracia, Chef de service, Adjoint de la Directrice des affaires civiles et du Sceau, jean-christophe.gracia@justice.gouv.fr 01.44.77.62.21
- Romain Felsenheld, Chef du Bureau du droit constitutionnel et du droit public général (BDCDPG), romain.felsenheld@justice.gouv.fr 01.44.77.22.40
- Emmanuel Laforet, adjoint du Chef de bureau du BDCDPG, emmanuel.laforet@justice.gouv.fr 01.44.77.62.91
- Corentin Hellendorff, rédacteur chargé de la protection des données personnelles du BDCDPG, corentin.hellendorff@justice.gouv.fr ; 01.44.77.60.98

Madame Isabelle Falque-Pierrotin
Présidente – CNIL
8 Rue de Vivienne
CS 30223
75083 PARIS CEDEX 02

Il comprendra, sous réserve de leur acceptation, le commissaire du gouvernement auprès de la CNIL, plusieurs professeurs des universités spécialisés et un représentant de la DACG pour assurer l'articulation des travaux de mise en conformité du règlement avec ceux menés sur la directive pénale.

Des échanges dématérialisés pourront avoir lieu au cours des mois d'octobre et de novembre 2016. Des réunions de travail se tiendront à la DACS à partir du mois de décembre 2016 et au début de l'année 2017. L'objectif fixé est aboutir à des textes rédigés pour l'été 2017, étant entendu que la rédaction finale des textes devra avoir été précédée d'une concertation interministérielle, d'une consultation des parties prenantes et des consultations obligatoires notamment celle de la CNIL.

Si cette proposition vous agréée, la participation d'un membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, désigné par vos soins, serait pour la Chancellerie un gage précieux de la qualité des travaux à venir. Aussi vous saurais-je gré de m'indiquer si vous acceptez cette participation.

Espérant pouvoir compter vos services à nos côtés dans ces travaux importants qui s'engagent, je vous prie de croire, Madame la présidente, en l'assurance de ma considération très distinguée.



Carole CHAMPALAUNE